

DEPARTEMENT  
Dordogne

COMMUNE DE SAINT-MARTIAL-DE-NABIRAT

ARRONDISSEMENT  
Sarlat

CANTON  
St Cyprien

PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**NOMBRE**  
de conseillers  
en exercice : 15  
De présents : 13  
De votants : 15

L'an deux mille vingt et un, le 26 juillet 2021 à 19h, le Conseil Municipal de la commune de Saint Martial de Nabirat s'est réuni en séance ordinaire salle des fêtes de Saint-Martial, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hervé Ménardie, Maire.

Étaient présent(e)s : Mesdames BENITA – BESSE – GERARDIN– MENARDIE M – PICOT – VALIERE et Messieurs AVAZERY – BEZANGER – CABANNE – DEFONTAINE - MENARDIE H - PIVIN – ROBARDET.

Était absent : Mr GOURDIS (procuration à Mr Ménardie Hervé)  
Mr VIDAL (procuration à Mme Picot Stéphanie)

Le Maire certifie que le présent procès-verbal des délibérations a fait l'objet d'un affichage le :  
28/09/2021.

Convocation du Conseil Municipal : le 16/07/2021.

Le présent procès-verbal est approuvé le :  
27/09/2021.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie PICOT.

**Objet : Vote du PV de la réunion précédente**

Demande de remarques sur le dernier PV de Conseil Municipal pour son approbation.

Mme Benitta souligne le côté positif de ce procès-verbal et notamment sur le point comptable qui met l'accent sur les verbes « AGIR » et « NON TERGIVERSER ».

Le Maire indique son soucis constant n'est pas de pointer du doigt des responsables mais de rechercher des explications et des solutions aux difficultés actuelles de la commune.

**Mise au vote : Unanimité**

**Objet : Instauration d'une Taxe d'Habitation sur les locaux vacants.**

Le maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du Code Général des Impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation, donne la définition de l'INSEE de la notion de logement vacant et le pourquoi de cette taxe. Il propose un taux de 17.45% (taux moyen en 2019)

**Mise au vote : 12 pour, 3 abstentions**

**Objet : Modification des statuts de la Communauté de communes**

M. le Maire indique au conseil municipal que par délibération en date du 8 juin 2021, le conseil communautaire a validé la modification des statuts de la communauté de communes Domme – Villefranche du Périgord.

Conformément à l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal de chaque commune doit se prononcer sur cette modification des statuts.

Le Maire donne lecture au conseil municipal des nouveaux statuts proposés.

### **Mise au vote : 14 pour, 1 abstention**

#### **Objet : Mise aux normes du groupe scolaire**

Le maire rappelle au conseil municipal de la mise aux normes du groupe scolaire avec la réalisation de plafonds coupe-feu dans les locaux situés sous les salles de classe.

Lors du précédent conseil, la demande de subvention s'élevait à 30%. Cependant suite à la rencontre avec la Sous-Préfète, il apparaît qu'un soutien financier de 50% est possible.

Il rappelle que la commune est située en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

Le montant des travaux s'élève à 9 036,50 € HT, 10 843,80 € TTC

Compte tenu du montant de ce projet, il s'avère nécessaire de solliciter le concours de l'Etat au titre de la DETR 2021 et du Conseil Départemental.

Le projet sera financé comme suit :

- DETR (50 %) : 4 518,25 €
- Conseil Départemental (30%) : 2 710,95 €
- Fonds propres : 3 614,60 €

### **Mise au vote : Unanimité**

#### **Objet : mise en place d'un C.E.T pour les agents communaux**

Le Maire indique que les agents n'ont pas la possibilité d'épargner des jours de congés ou de récupération non pris. Pour cela il est indispensable d'instituer dans la collectivité de St Martial de Nabirat un compte épargne-temps (C.E.T.). Ce compte permet à leurs titulaires d'accumuler des droits à congés rémunérés en jours ouvrés.

Il est ouvert à la demande expresse, écrite, et individuelle de l'agent, qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés.

### **Mise au vote : Unanimité**

#### **Objet : Évolution de la situation de Mr Aubin Leblond**

Considérant qu'en raison des besoins de la collectivité, il conviendrait de créer un emploi permanent à temps non complet, le maire propose, dans un premier temps, de prolonger le contrat de remplacement de Mr LEBLOND Aubin

jusqu'au 31/12/2021. Celui-ci donnant entière satisfaction dans sa mission de service au public.

Par la suite le Maire, après avoir sollicité l'avis de la Comptable du Trésor, propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 01/01/2022 en tant que stagiaire Mr LEBLOND Aubin, en tant qu'adjoint technique à l'entretien voirie, espaces verts, station d'épuration, bâtiments communaux, au 30/35<sup>ème</sup>.

Mise au vote : 14 pour, 1 abstention

**Objet : Réintégration de Mr Georges Ponchel**

Suite à sa mise en disponibilité pour convenance personnelles, par courrier en date du 21 juin 2021, M. Georges Ponchel, adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe de la commune de St Martial de Nabirat, sollicite une réintégration de son poste à compter du 1er octobre 2021 conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

Mise au vote : Unanimité

**Objet : Réévaluation du loyer d'un logement communal**

Le Maire propose de réévaluer le loyer d'un logement situé à la maison Miermont (au-dessus de la garderie), de 250 € à 300 € mensuel.

Il précise que le montant proposé a été validé par ADIL24.

Mise au vote : Unanimité

**Objet : Réévaluation de loyers des commerces**

Le Maire indique que le loyer de la boulangerie n'a pas été révisé depuis la signature du bail. Une première délibération a été prise dans ce sens le 18 mai 2021 avec cependant une anomalie dans l'indice de calcul. Le loyer de la boulangerie est le suivant :

Commerce	Départ loyer	Durée	Montant loyer HT	Indice de départ	
Boulangerie	01/05/2017	9 ans	750€	ILC 4 <sup>o</sup> trimestre 2016	108,94

Il propose de réévaluer le loyer comme suit :

Commerce	Indice de révision		Montant révisé HT	Date d'effet
Boulangerie	ILC 4 <sup>o</sup> trimestre 2019	115,43	794,68 €	01/06/2021

Mise au vote : Unanimité

**Objet : Réévaluation des  
loyers des autres  
logements communaux**

Vu l'étude réalisée par l'ADIL 24 pour le compte de la commune de St Martial de Nabirat en vue de réviser les loyers des logements communaux, les révisions proposées sont les suivantes :

<b>Locataire</b>	<b>Logement</b>	<b>Date de révision</b>	<b>Nouveau montant</b>	<b>Indice de révision</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Allain Elisabeth	Logement Mairie	1 <sup>er</sup> juillet	300,28€	1 <sup>er</sup> trimestre 2021 – valeur : 130,69 – INSEE 15 avril 2021	01/07/2021 1
Beausse Odile	Logement sous l'école	1 <sup>er</sup> décembre	349,39€	3 <sup>ème</sup> trimestre 2020 – valeur : 130,59 – INSEE 15 octobre 2020	01/07/2021 1
Bertot Michel-Tahar Jacqueline	Logement ancien presbytère	1 <sup>er</sup> juillet	279,69€	2 <sup>ème</sup> trimestre 2020 – valeur : 130,57 – INSEE 16 juillet 2020	01/08/2021 1
Bertot Michel-Tahar Jacqueline	Garage	1 <sup>er</sup> juillet	33,92€	3 <sup>ème</sup> trimestre 2020 – valeur : 130,59 – INSEE 15 octobre 2020	01/08/2021 1
Cabard Romain	Logement école	1 <sup>er</sup> juillet	376,30€	1 <sup>er</sup> trimestre 2021 – valeur : 130,69 – INSEE 15 avril 2021	01/07/2021 1
Hennequin Simone	Maison Miermont	1 <sup>er</sup> mars	290,58€	4 <sup>ème</sup> trimestre 2020 – valeur : 130,52 – INSEE 15 janvier 2021	01/07/2021 1
Hebert Peter	Maison Miermont	1 <sup>er</sup> juin	410,38€	1 <sup>er</sup> trimestre 2021 – valeur : 130,69 – INSEE 15 avril 2021	01/06/2021 1
Le Gouill Pierre Henri	Logement Mairie	1 <sup>er</sup> décembre	197,60€	3 <sup>ème</sup> trimestre 2020 – valeur : 130,59 –	01/07/2021 1

				INSEE 15 octobre 2020	
Moglia Frédéric et Nathalie	Logement Poste	1 <sup>er</sup> novembr e	466,75€	2 ème trimestre 2020 – valeur : 130,57 – INSEE 16 juillet 2020	01/07/202 1
Molène Nathalie	Logement école	1 <sup>er</sup> avril	450,90€	4 ème trimestre 2020 – valeur : 130,52 – INSEE 15 janvier 2021	01/07/202 1
Tribier Christophe	Logement Mairie	1 <sup>er</sup> décembr e	210,97€	3 ème trimestre 2020 – valeur : 130,59 – INSEE 15 octobre 2020	01/07/202 1

Mise au vote : Unanimité

**Objet : Équipement  
scolaire socle numérique**

Suite à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires pour lequel la Collectivité a déposé un dossier en ligne qui a été accepté, une convention qui lie la commune de St Martial de Nabirat et l'Académie de Bordeaux doit être signée.

Cette convention s'intègre plus largement dans la politique de rétablissement de la Continuité pédagogique et de soutien de la transformation numérique de l'enseignement dans le cadre du Plan de relance économique de la France de 2020-2022 et définit les modalités du co-financement et du suivi de l'exécution des dépenses figurant dans le dossier présenté par la Collectivité. Le calendrier du déploiement fixé au 31 août 2021 pour le début et le 1er décembre 2021 pour la fin de l'opération.

Pour notre commune le coût s'élève à 10486.29€ subventionné à hauteur de 47.3% soit 4964.04€.

Mise au vote : Unanimité

**Objet : Information  
concernant la gestion du  
SICTOM du Périgord  
Noir**

Le Maire présente au Conseil Municipal les observations de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion du SICTOM du Périgord Noir concernant les exercices 2013 et suivants, en ayant préalablement indiqué que conformément à l'article L. 243-6 du code des juridictions financières, ce rapport d'observations avait été communiqué par l'exécutif à son assemblée délibérante qui s'est tenue le 5 février 2021.

Après lecture, il est noté que le conseil municipal a bien pris acte de ce rapport.

**Mise au vote : Unanimité**

**Objet : Renouvellement des délégués communaux au Sitcom.**

Considérant la nécessité de remplacer un des délégués communaux au SICTOM du Périgord Noir pour des raisons de disponibilité, le Conseil Municipal élit comme suit les délégués suivants :

- Titulaire : François Defontaine ;
- Suppléant : Marguerite Ménardie.
  
- Titulaire : Hervé Ménardie ;
- Suppléant : Roger Robardet.

**Mise au vote : Unanimité**

**Objet : Présentation du RPQS 2020 du service de collecte et d'élimination des déchets ménagers**

Le Maire présente au Conseil Municipal pour l'exercice 2020, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers.

Après lecture, il est noté que le conseil municipal a bien pris acte de la présentation ce rapport.

**Mise au vote : Unanimité**

**Objet : Présentation RPQS 2020 du SPANC**

Le Maire présente pour l'exercice 2020, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'Assainissement Non Collectif.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal.

Après lecture, il est noté que le conseil municipal a bien pris acte de ce rapport.

**Mise au vote : Unanimité**

**Objet : Adhésion au service ADIL SUR**

Le maire avait proposé au conseil municipal d'adhérer à l'ADIL24 pour aider la commune à réaliser le suivi locatif des logements communaux dans le cadre du service ADIL'SUR.

Le maire propose d'adhérer à cette mission pour une durée d'un an avec une participation payée trimestriellement et non mensuellement comme indiqué au départ.

**Mise au vote : Unanimité**

**Objet : Rétrocession d'une case de columbarium au cimetière**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la volonté de Mme Elise Gouloumès de rétrocéder à la commune une case au columbarium du cimetière municipal de Saint Martial de Nabirat (courrier du 15 juillet 2021).

Cette case du columbarium a été acquise le 3 juillet 2018 et porte le N° 12  
Monsieur le Maire propose d'accepter la rétrocession de cette concession pour

un montant de 180 € à restituer à Mme Elise Gouloumès, conformément aux tarifs définis par le conseil municipal.

**Mise au vote : Unanimité**

**Objet : Achat d'une débroussailleuse**

Le maire informe la nécessité d'acheter une débroussailleuse. Il présente le devis de l'entreprise Rural Master à Gourdon pour un montant de 633,33 € HT.

**Mise au vote : Unanimité**

**Objet : Travaux de terrassement pour la création des aires de déchets**

Le maire informe le conseil municipal qu'une autorisation de défrichement a été délivré le 15 juillet 2021 par la DDT Pôle Forêts pour le terrain du Suquet et des Clèdes.

Pour la création de l'aire de déchets ménagers, il est nécessaire d'effectuer des travaux de terrassement.

Le maire présente le devis de l'entreprise STP pour un montant HT de 7.250 €

**Mise au vote : Unanimité**

**Objet : Éclairage public et Radar pédagogique**

A noter que deux délibérations ont été présentées et leur vote reportés à une séance ultérieure pour que chacun puisse y réfléchir :

- **Projet éclairage public** : le SDE 24 a repris contact avec le Maire et propose d'englober le programme d'effacement des luminaires à boules dans le cadre d'un programme plus vaste de mise aux normes de l'éclairage public communal vétuste représentant 47 points lumineux à traiter. Le financement de ce programme se ferait sous forme d'un emprunt sur 10 ans à taux 0 avec une annuité d'environ 5200 €.
- **Installation d'un radar pédagogique** : face au nombre croissant de remarques et demandes concernant la vitesse dans le bourg, il est évoqué plusieurs possibilités afin de contrôler celle-ci. Le radar pédagogique semblerait une solution satisfaisante. Un devis pour un radar pédagogique solaire est présenté (coût : 1149 € HT).

**Objets DIVERS**

***Le Mai des élus :***

En raison des conditions sanitaires, le conseil municipal convient qu'il serait trop difficile de l'organiser sachant qu'il serait jugé malvenu de contrôler les pass sanitaires des invités sur ce type d'événement. C'est à contre cœur mais en pensant surtout à la sécurité que cette manifestation est annulée après un vote à l'unanimité. Cette décision annule définitivement toute organisation d'un mai des élus pour ce mandat.

***Travaux :***

- **Groupe scolaire** : les travaux touchent à leur fin. La commission sécurité ayant lieu le 05/08/2021, il faut que tout soit terminé.

- Concernant la Chaufferie : l'isolation placo / coupe-feu a été réalisée. Dans le fond de la pièce, une réserve pour les produits d'entretien a été créée. Dans la deuxième pièce, les plafonds sont faits. Mr Bel doit réaliser les travaux d'électricité d'ici début Aout.
- Stade de foot : Pour maintenir l'homologation du stade, la fixation des abris et des bancs est nécessaire. Des travaux de peinture dans le vestiaire seront réalisés ainsi que l'installation d'un extracteur d'humidité. Le club s'est engagé à effectuer la peinture de la rambarde (la commune achètera la peinture). Enfin, le club travaille à la réactivation de l'école de foot.
- Extension du cimetière : la fin des travaux d'extension du cimetière débutera la semaine prochaine avec l'intervention de l'entreprise Lafon.

### ***Finances :***

- Emprunt :  
Le versement de l'emprunt sera effectif fin juillet.  
La députée a été reçue par le Maire et les adjoints. Un dialogue constructif et cordial s'est rapidement instauré. Elle a souhaité apporter son soutien à la commune en adressant deux courriers, un à M. le Directeur de la Banque Postale pour relancer le dossier de la renégociation de l'emprunt qui pèse sur le budget du Pôle Commercial et l'autre à Mme la Ministre de la Cohésion des Territoires.
- Les subventions aux associations seront versées dans leur totalité au mois de septembre.

### ***Pôle commercial :***

- le problème d'évacuation des eaux usées se révèle plus important depuis que les deux appartements sont loués. La commune se dirige malheureusement vers une mise en cause d'entreprises.
- *Dégâts des eaux appartements du Pôle Commercial* : la locataire de l'appartement du 1er étage a causé un dégât des eaux sur l'appartement du dessous. Les assureurs respectifs ont été informés et traitent le dossier. Un courrier en AR a été envoyé à Mme Armagnac afin de lui demander la non utilisation de la salle de bain tant qu'elle n'a pas fait les réparations nécessaires.

### ***Bibliothèque :***

Suite à la transmission du rapport VERITAS, la mise aux normes électriques du bâtiment s'avère nécessaire afin de continuer à pouvoir accueillir le public en toute sécurité. Un devis a été demandé et les travaux s'élèveraient à environ 1100€.

***Le marché hebdomadaire*** : les commerçants ont émis le souhait que le marché soit déplacé pour avoir plus d'espace et une meilleure visibilité. Après examen des différents sites possibles, la place de l'Église serait une option envisageable après installation de bornes électriques. Le Maire propose de relancer le SDE24.

***Travaux des commissions*** : les dossiers à reprendre en priorité à la rentrée de septembre sont les suivants :



- Chartre des nouveaux arrivants
- Adressage
- Cimetière
- Plan de sauvegarde communal.
- Aire de déchets

***Concert à l'église :***

le maire rappelle l'organisation d'un concert à l'église le 12 août prochain avec un quatuor de clarinettes.

Fin de la séance à 22h20